

Le titulaire de la présente carte est autorisé à conduire des visites commentées dans les musées de France définis au titre IV du livre IV du code du patrimoine et monuments historiques classés au titre II du livre IV du même code, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le titulaire de la présente carte est exonéré de droit d'entrée pour les visites des musées de France définis au titre IV du livre IV du code du patrimoine et des monuments historiques définis au titre II du livre IV du code du patrimoine.

La présente carte doit être présentée à tout contrôle.



MINISTÈRE  
CHARGÉ DU TOURISME  
MINISTÈRE  
CHARGÉ DE LA CULTURE

## CARTE PROFESSIONNELLE DE GUIDE-CONFÉRENCIER

Validité permanente

Carte n° GC **14. 95.001 P**

Signature du titulaire



Mention(s) particulière(s) :

ANGLAIS - ITALIEN  
Maîtrise d'Histoire  
DESS Histoire et Gestion du Patrimoine  
Cultures Françaises et Européennes  
Licence Professionnelle Sciences Humaines et Sociales - Spécialité Guide conférencier.

## GUIDE - CONFÉRENCIER

Nom : GIRAUD  
Prénom usuel : Eloa  
Né(e) le : 31 Mars 1974  
À : BRIANÇON (Hautes-Alpes)  
Nationalité : Française

Délivrée par le préfet des Hautes-Alpes  
Le 25 Mars 2014

Signature du préfet

P/le Préfet des Hautes-Alpes et p.d.  
Le Secrétaire Général de la Sous-Préfecture

**Rémi ALBERTI**